

Séance du Conseil de Ville
du 30 juin 2025, à 19 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 05 / 2025

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 04 du 26 mai 2025
4. Questions orales
5. Révision partielle des statuts du FRED
6. Approbation des comptes communaux 2024
7. Développement de l'interpellation 3.01/25 – « Cras des Fourches, un projet en faveur des utilisateurs, pas des promoteurs », PSD-JSJ, M. Marc Ribeaud
8. Développement de la motion interpartis 5.01/25 – « Réorganisation structurelle de l'administration communale », Le Centre, M. Patrick Frein
9. Développement de la motion 5.02/25 – « Mais dites-nous, où vont nos impôts ? », PCSI, M. Ignace Berret
10. Développement du postulat 4.01/25 – « Nombre d'EPT à réduire et efficience de fonctionnement des postes à temps partiel », UDC, M. Dominique Bättig
11. Réponse à la question écrite 2.01/25 – « Plan directeur communal pour l'implantation des antennes de téléphonie mobile. Allo, où en est-on ? », CS·POP et Vert·e·s, Mme Céline Robert-Charrue Linder
12. Réponse à la question écrite 2.03/25 – « Prévention du harcèlement sexuel et professionnel : où en est-on ? », CS·POP et Vert·e·s, M. Matthieu Weissbrodt
13. Réponse à la question écrite 2.04/25 – « Police : Quelle sécurité sur le territoire communal ? », CS·POP et Vert·e·s, Mme Mérane Woudman
14. Réponse à la question écrite 2.05/25 « Delémont deviendrait-elle trop chère pour y vieillir », M. Dominique Bättig, UDC
15. Réponse à la question écrite 2.06/25 « Ecoles sous tension : quels moyens pour soutenir élèves et enseignants-es ? », Mme Christine Domont, PLR et PVL
16. Réponse à la question écrite 2.07/25 « Indemnités touchées par le Conseil communal », M. Dominique Bättig, UDC
17. Rapport de réalisation du postulat 4.03/24 – « La sécurité, parlons-en ! », Le Centre, Mme Sandra Hauser
18. Rapport de réalisation du postulat 4.04/24 – « Route du Vorbourg, au secours ! », PSD-JSJ, M. Maël Bourquard
19. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Michel Rion, président, ouvre la cinquième séance de l'année 2025. Il précise que le Bureau souhaite traiter l'ensemble de l'ordre du jour, qui est long et espère terminer à 22h30. Il rappelle les temps de parole : une minute pour les questions orales, deux minutes pour les réponses du Conseil communal aux questions orales et cinq ou dix minutes pour les autres prises de parole en cas de demande de prolongation. Il explique que cette pratique est suivie depuis longtemps par le Bureau pour préciser le Règlement du Conseil de Ville sur la question des prolongations et il ne souhaite pas modifier la pratique en cours de législature. Enfin, il informe que la prochaine séance du Conseil de Ville aura lieu le 29 septembre.

2. APPEL

Conseil de Ville

39 membres sont présent·e·s

Mme, M., **Rion Michel**, président, **Maître-Schindelholz** Suzanne, 1ère vice-présidente, **Chiffelle Lachat** Noémie, 2e vice-présidente, **Frein** Patrick, scrutateur 1, **Meury** Pierre Xavier, scrutateur 2

Mme, M., **Ali** Jordan, **Bartolomé** Luis, **Bättig** Dominique, **Berret** Ignace, **Beuret** Serge, **Bourquard** Maël, **Bugnon** Dominique, **Claude** Steve, **Comment** Patrick, **Diallo-Rottet** Baïlo-Hawa, **Domont** Christine, **Domont** Pascal, **Etter** Marie-Anne, **Frossard** Gaëlle, **Gigandet** Jessy, **Günter** Christophe, **Kaiser** Alexandre, **Kamber** Thierry, **Kazi** Asad-Uz-Zaman, **Kerkour** Khelaf, **Lovis** Jean-François, **Paratte** Julien, **Petermann** Céline, **Ribeaud** Marc, **Robert-Charrue** Linder Céline, **Rohner** Magali, **Schaller** Olivier, **Schumacher** Sarah, **Studer** Laurence, **Suvat** Mehmet, **Vollmer** Axalia, **Wade** Aliou, **Weissbrodt** Matthieu, **Woudman** Mérane

Excusé·e·s : Mme, M., **Ali** Iskander, **Battilotti** Florian, **Blaser** Céline, **Brulhart** Pierre, **Jardin** Florine, **Poupon Brêchet** Lisiane, **Riat** Jacques, **Vollmer** Colin

Conseil communal

M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissier

M. Philippe **Hammel**

3. PV N° 04 DU 26 MAI 2025

Le procès-verbal du 26 mai 2025 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Céline Petermann, Le Centre, remarque qu'un véhicule de la Voirie circule régulièrement dans la Commune. Il s'agit d'un camion-poubelle blanc immatriculé dans un autre canton. Elle demande pourquoi ce camion circule sur le territoire et quelle est sa mission précise. Enfin, elle souhaite savoir quel est le coût de ce service pour la Commune.

M. Emmanuel Koller explique que le camion blanc n'a plus de plaque d'immatriculation genevoise, il possède désormais des plaques jurassiennes. Il précise que ce changement est dû au remplacement d'un ancien camion arrivé en fin de vie en 2023. Il ajoute que la réparation du vieux camion n'était pas viable et qu'un prêt d'un autre véhicule auprès d'une entreprise n'était pas possible car aucun camion n'était disponible. Son département a donc opté pour un contrat de location, qui s'est révélé satisfaisant et a été transformé en contrat de leasing. Il souligne que les coûts associés à ce contrat sont inclus dans les comptes et au budget et sont ainsi autofinancés par le compte des déchets. Enfin, à l'avenir, le besoin en véhicules pour le ramassage des déchets sera évalué en fonction d'une analyse réalisée avec le SEOD.

Mme Céline Petermann, Le Centre, est satisfaite.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, indique que la nouvelle loi scolaire et son ordonnance sont désormais en vigueur. Delémont a anticipé cette entrée en vigueur en adaptant le cahier des charges de la Commission des écoles, notamment en réduisant le nombre de membres. Toutefois, il semble que cela a été prématuré par rapport à d'autres communes, ce qui expliquerait que le Délégué aux affaires communales ne soit pas entré en matière sur cette modification. Aujourd'hui, la commission doit rétro pédaler et rétablir le nombre de ses membres, ce qui n'est pas agréable pour les commissaires démissionnaires. Elle souhaite avoir un éclairage sur la situation actuelle et les perspectives de régularisation.

M. Claude Schlüchter répond que depuis le 1er février 2024, une nouvelle loi d'école est entrée en vigueur, suivie d'une ordonnance le 1er octobre 2024. Il explique que le Conseil communal a validé les ajustements au cahier des charges de la commission à cette date et informé les partis. Le Conseil communal a mis en application la loi et l'ordonnance pour se conformer aux prescriptions. Cependant, un courrier du Service de l'enseignement (SEN) du 29 octobre précise que le mode de fonctionnement des commissions doit rester inchangé jusqu'à fin 2026. Il ajoute que cela a créé un sentiment d'incertitude, car les démarches de mise en conformité avaient déjà été engagées. Une demande de dérogation a donc été adressée au SEN en mars 2025 pour pouvoir fonctionner selon la nouvelle loi. Le SEN a renvoyé la question au Délégué aux affaires communales, qui a proposé deux pistes dans sa réponse du 7 mai 2025 : modifier le règlement d'organisation de la Commune municipale ou réactiver l'ancienne commission jusqu'à la fin de la législature. Il précise que le Conseil communal est en train de modifier le règlement et que le Conseil de Ville planchera prochainement sur cette question. Il conclut en disant que la commission s'est mise au travail, qu'elle allie compétences et pragmatisme et que tout se met en place à la convenance de la Ville et de la direction des écoles.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, est satisfaite.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, indique que le *Delémont.ch* est une belle vitrine pour la Ville et l'Agglo. Il propose une multitude de sujets dans ses éditions, il est bien liché et mérite de continuer d'exister à l'heure du tout numérique. Par contre, il déplore que dans les différents sommaires, il ne figure que rarement des sujets concernant les commerces, les artisans et les industries qui rapportent de l'argent à la Ville et font vivre économiquement sa population. D'autant que ces entités mettent en avant leur commerce, société ou industrie à travers des annonces publicitaires payantes qui contribuent au fonctionnement du journal. Il se demande donc si le Conseil communal peut intervenir pour mettre en lumière ces acteurs lors de chaque parution.

M. Damien Chappuis, maire, répond qu'il prend note de la proposition visant à promouvoir le commerce local et qu'il en référera au Service de communication afin d'améliorer la visibilité des commerces locaux dans les prochaines éditions. Il espère mettre cette initiative en application pour les prochains numéros.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, est satisfait.

M. Dominique Bättig, UDC, demande si, vu les résultats financiers exceptionnels, le Conseil communal envisage de faire un don exceptionnel pour les victimes de la catastrophe de Blatten.

M. Patrick Chapuis répond que le Conseil communal a abordé ce questionnement lors de sa dernière séance. Il explique qu'il existe une rubrique budgétaire destinée aux dons de ce type, mais précise que le Conseil communal a décidé de ne pas accorder de don à la Commune de Blatten. Il ajoute que plusieurs assurances interviendront pour réparer les dégâts causés par la catastrophe naturelle et que, pour l'instant, il renonce à faire un don.

M. Dominique Bättig, UDC, n'est pas satisfait.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, indique que selon les informations disponibles, une dénonciation du propriétaire de la parcelle concernée est nécessaire pour qu'une infraction ou une mise à banc puisse être sanctionnée. Il demande si, sur les parcelles communales, le Conseil communal peut confirmer qu'il assume également ce rôle de dénonciateur permettant ainsi l'émission d'amende en cas de violation de la mise à banc.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que c'est le propriétaire qui doit établir une plainte écrite et l'envoyer au Ministère public. Dans le cadre d'une parcelle qui appartient à la Municipalité, c'est bien elle qui écrit au Ministère public. Cependant, il peut arriver sur certaines parcelles que des citoyen·ne·s fassent appel à la Police municipale ou à la Police cantonale pour constater une infraction. Une fois l'infraction constatée, un rapport est établi par la Police à l'intention du maire et du chancelier, c'est ensuite par cet intermédiaire que la Municipalité dénonce l'acte au Ministère public.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, est satisfait.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, indique que depuis plus d'une année et dans le contexte de projets de développement Gare Sud, un collectif de citoyen-ne-s demande à la Commune la mise en sécurité des piéton-ne-s, cyclistes et notamment des enfants grâce à des aménagements adéquats. Par exemple, l'affectation en zone 30 km/h à la rue du Voirnet, le secteur le plus dangereux se trouvant au niveau du parc de l'école des Traversins. Cette rue n'est pas une route de transit, mais une impasse dans un secteur d'habitation. Elle demande quand les aménagements pourront être réalisés.

M. Emmanuel Koller confirme que l'Exécutif a également constaté à la rue du Voirnet une certaine insécurité pour les écolier·ère·s sur le chemin de l'école. Il envisage, à court terme, de mettre cette rue à 30 km/h ainsi que toutes les rues qui sont dans cette zone d'habitation. Dans l'intervalle, le Conseil communal souhaite créer des déposes-minutes à la rue du Voirnet pour éviter des stationnements à des endroits inappropriés et prendre des mesures de modération du trafic par un rétrécissement de la chaussée.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, est satisfaite.

Mme Gaëlle Frossard, PSD-JSJ, constate que la chaleur des derniers week-ends a entraîné une forte affluence à la piscine, avec un record de plus de 2'500 entrées le 15 juin. Elle relève que ces journées augmentent fortement la charge de travail du personnel, notamment pour le maintien de la qualité de l'eau et signale divers manquements à l'hygiène et à la propreté. Elle note qu'un poste de gardien n'a pas été remplacé et qu'aucune augmentation du personnel auxiliaire n'est prévue. Elle interroge le Conseil communal sur les garanties en matière d'hygiène et de sécurité pour le public et le personnel lors de fortes affluences.

M. Claude Schlüchter indique que, dans un contexte de forte affluence à la piscine (plus de 34'000 entrées en juin et un record en vue), la situation génère une pression importante sur les équipes du Centre sportif. Il précise qu'aucune baisse de budget n'a été appliquée pour les surveillants estivaux et que la sécurité des baigneurs demeure prioritaire, avec recours possible aux agents de sécurité. La planification permet de renforcer ponctuellement les effectifs d'entretien et de surveillance, notamment le week-end, et le suivi de la qualité de l'eau reste rigoureux. Il annonce l'engagement d'une réflexion avec les collaborateurs et le service CSE sur la formation à la gestion de conflits, la posture professionnelle en situation tendue, ainsi que sur des mesures structurelles, comme la limitation du nombre d'entrées. Il précise que cette problématique a été transmise à l'association des piscines romandes et tessinoises. Le Conseil communal reste conscient des enjeux d'hygiène et de sécurité et demeure mobilisé pour ajuster les moyens si nécessaire durant l'été.

Mme Gaëlle Frossard, PSD-JSJ, est satisfaite.

M. Jordan Ali, PSD-JSJ, attire l'attention sur la situation préoccupante liée aux travaux sur le pont de la RDU et la route de Rossemaison. Il relève que le trafic est particulièrement dense aux heures de pointe, que les travaux compliquent fortement la circulation et nuisent à la sécurité des usagers. Malgré la présence d'agents de circulation, leur positionnement et la visibilité réduite créent de l'incompréhension chez les automobilistes, augmentant le risque d'accidents. M. Ali signale également que les cheminements piétons et cyclistes ne sont pas suffisamment sécurisés ni bien indiqués, certaines machines bloquant même les passages, notamment sur le pont. Il demande quelle coordination existe entre la Ville, le Canton et les entreprises et si des mesures concrètes peuvent être mises en place rapidement pour mieux organiser la circulation et garantir la sécurité de tous les usagers.

M. Emmanuel Koller indique que le chantier relève de la responsabilité du Canton. Celui-ci a informé la Commune de la mise en place de déviations pour les piétons, sans plus de détails. Au début des travaux, des problèmes de gestion du trafic ont été constatés. M. Meusy, responsable de chantier, a pris contact avec le Service des infrastructures (SIN) pour évoquer cette problématique. Les premiers travaux de fraisage ont eu lieu aux heures de pointe, provoquant des coupures de circulation gênantes pour les pendulaires. Il a été demandé que ces interventions soient effectuées en dehors des heures de pointe afin de limiter l'impact sur le trafic. La Commune a également sollicité que les travaux soient réalisés durant les vacances horlogères, ce qui a été refusé pour cause d'indisponibilité des entreprises. La prochaine étape consistera en la pose de l'enrobé sur la route de Rossemaison, en début de nuit, avec information préalable au voisinage par le Canton. Enfin, il relève les problèmes de sécurité et les relayera afin qu'ils soient réduits.

M. Jordan Ali, PSD-JSJ, est satisfait.

5. RÉVISION PARTIELLE DES STATUTS DU FRED

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Comité du FRED siège actuellement avec trois représentants des employeurs, trois représentants des employés et également trois suppléants représentant des employés. Il avait été initié à la base d'avoir des suppléants pour des questions de formation continue. Aujourd'hui, le Conseil communal souhaite revoir l'organisation du comité du FRED et a également pris en considération la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle qui décide de renforcer la définition des responsabilités.

Il y a aussi une volonté d'améliorer la gouvernance et la transparence, raison pour laquelle le statut de suppléant n'a plus raison d'être selon le Conseil communal. Cette réforme vise également à rééquilibrer la représentation employeurs et employés qui doit être paritaire. Il est donc proposé de faire le rééquilibrage en nommant quatre représentants des employeurs, quatre représentants des employés et de supprimer le statut de suppléant. La révision propose aussi un mode d'élection plus clairement défini.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, annonce que son groupe appuie la révision. Il précise toutefois qu'il demande une deuxième lecture afin de permettre une écriture égalitaire des statuts.

M. Damien Chappuis, maire, précise qu'il ne s'agit pas d'une révision complète des statuts, mais d'une modification partielle des articles concernés. Il comprend la volonté d'avoir une deuxième lecture, mais estime qu'une première lecture portant sur une modification partielle, suivie d'une seconde sur une révision complète, n'est pas envisageable. Il propose donc de modifier les articles visés pour les rendre compatibles avec les souhaits exprimés, tout en prévoyant, ultérieurement, une révision complète des statuts du FRED permettant d'intégrer le langage égalitaire.

DÉCISION : la demande de deuxième lecture concernant la révision partielle des statuts du FRED pour sa rédaction en langage égalitaire est acceptée par 20 voix contre 18, il y a 1 abstention.

6. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2024

M. Damien Chappuis, indique que les comptes 2024 de la Municipalité de Delémont bouclent avec un bénéfice de 5,18 millions de francs, porté notamment par des revenus extraordinaires. En incluant les services autofinancés, le résultat atteint 6,55 millions. Il souligne la maîtrise des charges par l'Administration ainsi que des recettes fiscales exceptionnelles, notamment issues de rattrapages de taxation et de réévaluations immobilières soit 0,7 million pour Méret-Oppenheim, 2,4 millions pour le legs à la rue des Moissons et 1,8 million en recettes fiscales supplémentaires. Sans ces revenus extraordinaires, l'exercice se serait clos avec un bénéfice d'environ 240'000 francs, proche de l'équilibre budgétaire visé. Il précise que les efforts entrepris portent leurs fruits et permettent de résorber complètement le découvert au bilan, mais qu'un travail important reste nécessaire pour supprimer le déficit structurel et maintenir des comptes équilibrés à moyen terme. Il insiste sur la prudence, les bons résultats de 2024 pouvant ne pas se reproduire. Il remercie l'ensemble du personnel communal et salue tout particulièrement le chef du Service financier, Jean Froidevaux, pour son dernier exercice avant son départ à la retraite en janvier prochain.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, rappelle que la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) a transmis sa prise de position avec les documents de séance. Elle exprime sa reconnaissance envers Olivier Schaller pour ses analyses pertinentes, ainsi qu'à Jean Froidevaux et Aude Saunier pour leur professionnalisme et leur disponibilité. La CGVC constate la bonne tenue des comptes et l'absence d'erreurs comptables, mais appelle à la vigilance, les fonds propres restant inférieurs aux déficits inscrits au budget 2025, ce qui pourrait entraîner un retour à la situation de découvert dès juin 2025. Elle recommande l'adoption des comptes 2024 et annonce que son groupe les acceptera à l'unanimité.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que son groupe acceptera les comptes 2024 et remercie l'administration ainsi que la CGVC pour leur travail. Il soulève trois points : le risque d'une réévaluation négative du patrimoine foncier à l'avenir, notamment pour certaines parcelles comme celles de SAFED, la nécessité d'une comptabilité analytique sur les flux financiers, les emprunts et les taux d'intérêt, en lien avec les évolutions possibles de ces derniers, le déficit récurrent du compte électricité et la nécessité d'une planification financière visant un rééquilibrage et un retour aux bénéfices.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, indique que son groupe accepte les comptes 2024 mais relève que le bénéfice de 5,17 millions est purement comptable, lié à des éléments exceptionnels et qu'il ne représente pas une liquidité immédiate. Elle appelle à des mesures économiques concrètes pour générer de véritables excédents.

M. Jean-François Lovis, PCSI, exprime la satisfaction de son groupe face au bénéfice inattendu de plus de 5 millions, qui permet de résorber une partie du découvert et d'éviter une mise sous tutelle. Il souligne toutefois que ce résultat est principalement dû à des recettes exceptionnelles non reconductibles. Il rappelle que le déficit structurel demeure et la Ville ne peut pas compter uniquement sur la croissance démographique. Les charges restent lourdes et il est nécessaire de constituer des réserves. Il plaide pour une gestion prudente, semblable à celle d'un ménage et pour une réforme de la répartition des charges entre État et communes. Le groupe PCSI accepte l'entrée en matière et les comptes 2024, en remerciant les services financiers et la CGVC pour leur travail.

M. Olivier Schaller, Le Centre, se déclare satisfait des comptes 2024, tout en s'interrogeant sur leur solidité réelle. Il rappelle que, depuis plusieurs années, les résultats ont été améliorés par des éléments extraordinaires tels que dissolutions de réserves, réévaluations d'immeubles et un legs. Pour 2024, le résultat est notamment influencé par des reprises d'impôts d'années précédentes. Sur les six derniers exercices, plus de onze millions ont été ajoutés aux résultats grâce à ces opérations. En déduisant ces montants, le résultat

« ordinaire » ferait apparaître une perte moyenne de 2 millions par an, confirmant ainsi le déficit structurel. Le Centre estime que le résultat 2024 ne règle pas le problème et que les mesures d'assainissement doivent être poursuivies et renforcées. Il juge que ce bénéfice permet seulement de résorber temporairement le découvert. Les comptes étant justes, son groupe acceptera les comptes.

M. Dominique Bättig, UDC, adopte une position critique, estimant que la présentation des comptes repose sur des chiffres abstraits, difficilement vérifiables et qu'elle relève d'une « comptabilité créative ». Il plaide pour une approche plus concrète et politique, ancrée dans des valeurs réelles, sur la base des indicateurs financiers présentés (quotient d'endettement net très élevé, charges d'intérêts moyennes, endettement par habitant critique). Pour les raisons évoquées, l'UDC refusera les comptes.

M. Damien Chappuis, maire, répond aux interventions, en commençant par celle du représentant de l'UDC. Il rappelle que les indicateurs ne reflètent pas la réalité selon l'algorithme défini et que la seule obligation est l'application du MCH2. Il souligne que le compte général présente un bénéfice de CHF 240'000, tout le reste est extraordinaire et lié à des réévaluations fiscales et patrimoniales. Il reconnaît l'existence d'un déficit structurel et appelle à poursuivre les efforts pour l'éliminer. Concernant la croissance démographique évoquée par M. Lovis, il confirme la volonté de la Municipalité d'augmenter la population et diversifier les offres, un sujet qui sera abordé plus tard à l'ordre du jour. Il annonce la tenue, en septembre, d'un forum entre communes et représentants cantonaux pour améliorer la coordination sur certaines thématiques. En réponse à Mme Domont, il admet que certaines opérations sont purement comptables, tout en invitant à valoriser les bonnes nouvelles. À propos des remarques du groupe socialiste, il précise que la réévaluation obligatoire du patrimoine financier interviendra en 2025, avec un délai accordé pour SAFED afin d'éviter une perte estimée à près de CHF 2 millions. Il indique que les flux financiers, emprunts et taux d'intérêt feront également l'objet d'un suivi et qu'une planification plus détaillée du compte d'électricité sera présentée par le chef du Département de l'énergie et des eaux à la Commission des finances. Il conclut en remerciant la CGVC et demande l'acceptation des comptes 2024.

Discussion de détail :

Rubriques 0 à 9

La parole n'est pas demandée.

DÉCISION : les comptes communaux 2024 sont acceptés par 37 voix contre 2.

7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/25 – « CRAS DES FOURCHES, UN PROJET EN FAVEUR DES UTILISATEURS, PAS DES PROMOTEURS », PSD-JSJ, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, évoque le projet du Cras-des-Fourches. Il rappelle que le plan du Conseil communal prévoit de développer de nouveaux quartiers complétant la typologie d'habitation disponible. Selon lui, malgré les interventions du PLR déplorant le manque de maisons individuelles à Delémont, la construction de 15 à 20 maisons par an n'attirerait qu'une soixantaine d'habitants, loin des objectifs fixés pour 2030. Il souligne qu'entre 1995 et 2010, plus de 40 logements étaient construits chaque année, sans croissance de population, et estime que la construction seule ne suffit pas à attirer de nouveaux habitants. Il note que de nombreuses maisons des années 1970-1980 sont sur le marché, souvent à des prix élevés et que la possibilité de construire une maison familiale simple manque. Selon lui, offrir la possibilité de bâtir à neuf améliorerait l'offre, mais la réponse du Conseil communal à sa question du 28 avril laisse entendre que la Commune ne souhaite pas vendre directement des parcelles à des particuliers. Il considère que le terrain du Cras-des-Fourches, d'une valeur de CHF 278'440, devrait être viabilisé et proposé aux familles plutôt que confié à un promoteur, rappelant que cette solution avait été rejetée par le corps électoral en 2011. Il souhaite que l'avis du Conseil communal et des groupes politiques soit discuté avant finalisation du projet.

M. Emmanuel Koller demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Emmanuel Koller indique comprendre que la problématique soulevée concerne le choix d'un promoteur pour développer le nouveau quartier du Cras-des-Fourches. Selon lui, ce choix influe sur la liberté des futurs propriétaires de déterminer l'architecture extérieure et les aménagements intérieurs de leur maison. Il souligne l'importance de préserver cette liberté et d'éviter une hausse excessive des coûts liée à l'intervention d'un intermédiaire. Il comprend la volonté du Conseil de Ville d'assurer une cohérence architecturale et urbanistique, contrairement à certains quartiers existants jugés hétérogènes. Il mentionne également des expériences passées mitigées avec des promoteurs et reconnaît que la gestion communale directe de 25 projets individuels poserait d'importants problèmes administratifs et de coordination, comme ce fut le cas pour la rue des Viviers. Il précise que le plan spécial, déjà présenté aux riverains et à la commission UETP, définit un cadre clair : densité réduite (25 logements au lieu de 40), surfaces au sol de 160 à 200 m², hauteur maximale de deux étages plus attique, maintien du verger, création d'une place de jeux et respect du label Minergie. Le cahier des charges de l'appel d'offres imposera aux promoteurs de laisser aux acquéreurs le

choix des aspects architecturaux extérieurs et des finitions intérieures, tout en respectant l'harmonie prévue. Les coûts des constructions et aménagements publics seront à la charge du promoteur, qui devra respecter les règles du plan spécial. Le cahier des charges inclura des critères de prix, de durabilité et de flexibilité. Il estime qu'un seul interlocuteur permettrait une meilleure cohérence et une gestion simplifiée des démarches administratives et des conflits de voisinage. La Commune se limitera à coordonner, définir les lignes directrices et contrôler leur application via les permis de construire. L'appel d'offres visera à mettre en concurrence plusieurs acteurs afin de retenir la meilleure offre, en privilégiant la qualité et la proximité. En tant que propriétaire du terrain, la Commune conservera le contrôle de la sélection et du respect des critères définis. La décision finale appartiendra au Conseil de Ville, qui se prononcera sur la vente ou le droit de superficie, avant un vote populaire.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, n'est pas satisfait.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.01/25 – « RÉORGANISATION STRUCTURELLE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE », LE CENTRE, M. PATRICK FREIN

[Préavis positif du Conseil communal]

M. Patrick Frein, Le Centre, relève que, malgré une évolution favorable de la situation financière de Delémont depuis le dépôt de la motion, le déficit structurel demeure et continue de peser sur le budget. Il rappelle que cette motion s'inscrit dans un processus dynamique visant à assainir la situation. Selon lui, la réorganisation des services constitue le seul levier à disposition pour y parvenir. Il affirme que cette motion fixe des objectifs réalistes, intégrés à une démarche plus large et atteignables sans recourir à des mesures contraignantes. Il salue le préavis du Conseil communal ainsi que les décisions déjà prises allant dans ce sens. Il juge pertinente la mise en place d'une feuille de route fondée sur les départs naturels, la réduction du temps de travail et la recherche de synergies entre services.

M. Steve Claude, PCSI, rappelle que la Ville demeure en situation de déficit structurel, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises. Il souligne que les récentes améliorations liées aux recettes extraordinaires et à la revalorisation des biens communaux ne concernent que l'exercice 2024 et ne doivent pas faire oublier les engagements pris en début d'année pour les finances futures. Il précise que la réduction de 14 EPT s'inscrit dans le consensus interpartis de janvier 2025 et dans la feuille de route du Conseil communal visant à résorber une partie du déficit structurel. Cette réduction s'effectuera progressivement, au fil des départs naturels et des réductions de taux d'activité non remplacées et sera guidée par une démarche rigoureuse, fondée sur les synergies et l'optimisation des ressources. Selon lui, cette réduction est cohérente avec la forte diminution des projets d'investissement prévue pour les années à venir ainsi qu'avec la stagnation démographique constatée dans le secteur delémontain. Il indique que chacun·e est libre d'avoir évolué dans sa position depuis le début de l'année, mais qu'aucun élément nouveau ne justifie, à ce stade, un refus de la motion. Au contraire, il estime que cette dernière s'avère d'autant plus nécessaire après le refus populaire du réajustement de la quotité d'impôt.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, déplore que la droite et le centre gauche-droite souhaitent supprimer 100 postes à l'État et 14 EPT à Delémont, sans logique ni proposition de suppression de prestations pour justifier ces réductions. Le préavis indique que cela doit se faire en recourant à des mesures consensuelles. Son groupe ne comprend ni ce que cela veut dire, ni la posture visant à réduire la dotation en personnel communal sans indiquer, notamment sur la base de l'audit de Compas, la direction à suivre. Il remarque un certain manque de gouvernance, voire de courage, du Conseil communal. En effet, il est plus difficile et moins porteur auprès de la population d'indiquer d'emblée quelles prestations seront supprimées, plutôt que d'affirmer qu'il y a trop de personnel communal. Il s'agit d'une nouvelle attaque frontale contre la fonction publique, une volonté politique assumée. Il n'y a qu'à le constater dans les propositions de budgets qui se succèdent. Le groupe CS-POP et VERT·E·S ne partage pas l'avis du Conseil communal selon lequel la Ville souffre d'un déficit structurel principalement dû au poids de l'Administration communale. Ce déficit structurel à Delémont repose sur une quotité d'impôt trop faible, sur une mauvaise répartition des charges et des infrastructures avec les communes voisines et sur une organisation de l'Administration à revoir, mais pas sur une surdotation en personnel. Ce sont sur ces éléments qu'il faut travailler. Il appuie avec conviction l'établissement de la feuille de route, posant les bases d'une nouvelle gouvernance, en rappelant le besoin de réviser la répartition des charges intercommunales et de prévoir une réorganisation de l'Administration. Ce qui est le contraire de ce qui est en train d'être réalisé en forçant la suppression de postes, sans pour autant décider à quelles prestations la Commune souhaite renoncer. Il y aura, en revanche, une pression insoutenable sur les épaules du personnel qui sera moins nombreux pour accomplir les mêmes missions pour la population. Le groupe estime irresponsable de la part d'une commune de procéder ainsi. La mauvaise gestion financière de Delémont ne doit pas être compensée sur le dos de son personnel communal. Au lieu de réduire des EPT de manière dépersonnalisée, Mme Woudman suggère d'appuyer la fonction publique dans sa mission en collaborant avec elle dans la recherche de solutions visant à améliorer, grâce à elle, la situation

financière de la Ville et les prestations à la population. Le personnel communal connaît mieux que quiconque les prestations de services à la population. Il a des pistes pour améliorer le fonctionnement de l'Administration et ce n'est qu'ainsi que l'avancement se fera sur des bases solides. En résumé, la baisse de la quotité d'impôts il y a 10 ans a diminué la capacité financière de la Ville et n'a pas attiré de nouveaux habitants. Le déficit chronique résulte de cette orientation prise dès 2015, avec pour résultat l'échec de la politique fiscale et de gestion de l'Administration. En 2019, l'Administration était sous-dotée et la gauche y a remédié sur la base d'un audit externe. Il ne s'agissait pas de créer des postes sans réflexion, mais de répondre à un réel besoin. Cette motion n'est, selon Mme Woudman, pas claire et ne donne pas de lignes précises à suivre. Il faut définir les prestations à supprimer avant de réduire éventuellement les EPT, sans quoi ce sera la population qui en fera les frais. Si le nombre d'EPT baisse, la charge de travail doit être réduite pour le personnel. Son groupe invite à refuser la motion et à privilégier la feuille de route et ses réflexions sur la réorganisation de l'Administration. Aujourd'hui, depuis le refus du budget 2025 par la population et l'acceptation, un mois plus tard, d'une nouvelle version par le Conseil de Ville, le texte n'est plus adapté. Les risques que comporte son acceptation, à cause de critères peu clairs à respecter, font craindre des conséquences graves sur le personnel communal et le service à la population. Finalement, le groupe s'interroge sur la demande finale de la motion, qui précise que les diminutions de prestations éventuelles devront préalablement être présentées à la CGVC. Il a pourtant déjà été dit plusieurs fois à la tribune que la CGVC ne doit pas servir d'alibi et de boîte d'enregistrement pour le Conseil communal.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que son groupe acceptera la motion, en grande majorité. Il explique que ce dernier soutient le processus lancé par le Conseil communal et la collaboration entre partis. Il pense que la prise de position de l'Exécutif a déjà réorienté les demandes de la motion vers une réévaluation des prestations, y compris celles vendues aux autres communes. Cela est en ligne avec la feuille de route du Conseil communal. Par conséquent, le groupe prendra ses responsabilités et suivra la proposition de consensus déterminée pour le budget 2025.

M. Damien Chappuis, maire, commence en présentant les excuses du Conseil communal pour l'inclusion erronée du groupe CS-POP et VERT·E·S dans les signataires de la motion. Il rappelle que certaines diminutions de postes ont déjà eu lieu, dans le cadre de décisions consensuelles entre départements et services, conformément à la feuille de route communiquée à l'ensemble du Conseil de Ville. Il précise que la volonté n'est pas de réduire les prestations, mais qu'une telle mesure pourrait être envisagée si les objectifs financiers ne sont pas atteints, le déficit structurel étant avéré. Après le refus populaire d'augmenter la quotité d'impôt, d'autres propositions doivent être trouvées, en concertation avec le personnel, dans une optique de modernisation de l'Administration. Il indique qu'en plus des réductions éventuelles d'EPT, le Conseil communal étudie la possibilité de refacturer certaines prestations (ex. : déchetterie, service informatique intercommunal) à d'autres collectivités, afin d'augmenter les recettes. Enfin, il affirme que le Conseil communal souhaite dialoguer avec la CGVC pour renforcer la transparence et la confiance entre autorités et non pour l'utiliser de manière coercitive.

DÉCISION : la motion interpartis 5.01/25 « Réorganisation structurelle de l'administration communale », est acceptée par 29 voix contre 7, il y a 3 abstentions.

9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/25 – « MAIS DITES-NOUS, OÙ VONT NOS IMPÔTS ? », PCSI, M. IGNACE BERRET

[Préavis positif du Conseil communal]

M. Ignace Berret, PCSI, souligne que le débat sur les impôts communaux a suscité de nombreuses discussions au sein de la population. Il relève que beaucoup de citoyen-ne-s s'interrogent sur l'utilisation concrète de leur contribution fiscale, déplorant le manque de clarté quant à la répartition de ce revenu communal. Il rappelle que l'impôt est un outil de solidarité visant à améliorer la vie collective et non une sanction. Grâce à celui-ci, la collectivité finance notamment l'éducation, les infrastructures, la culture et divers services publics. Il estime qu'un meilleur détail de l'utilisation des impôts communaux permettrait à chacun·e de prendre conscience de sa participation concrète à la vie publique, tout en révélant ce qui n'est pas financé. Une telle transparence serait, selon lui, bénéfique à long terme et pourrait nourrir une réflexion citoyenne.

DÉCISION : la motion 5.02/25 – « Mais dites-nous, où vont nos impôts ? », est acceptée par 36 voix contre 1, il y a 1 abstention.

10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/25 – « NOMBRE D'EPT À RÉDUIRE ET EFFICIENCE DE FONCTIONNEMENT DES POSTES À TEMPS PARTIEL », UDC, M. DOMINIQUE BÄTTIG

[Préavis négatif du Conseil communal]

M. Dominique Bättig, UDC, déclare être déçu du refus opposé à sa demande, bien qu'il s'y attendait. Selon lui, toute autre personne de l'audience aurait obtenu l'acceptation d'une telle étude, pourtant jugée pertinente dans le cadre des discussions sur les mesures de réduction des effectifs communaux. Il estime qu'il serait utile d'évaluer la situation actuelle des emplois, notamment les avantages et inconvénients du travail à temps

partiel par rapport au temps plein. Il souligne que la demande formulée par l'UDC visait à obtenir un état des lieux des modalités d'emploi et du fonctionnement de l'Administration. Il évoque les difficultés que peuvent poser les partages de postes, les charges inégales de travail, ainsi que les impacts sur les salaires, la formation, la couverture sociale ou encore la retraite. Il rappelle que *Travail.Suisse* a émis des critiques à ce sujet via 19 propositions. Enfin, il insiste sur l'importance de disposer d'une cartographie claire des emplois, utile tant sur le plan pratique qu'idéologique.

DÉCISION : le postulat 4.01/25 – « Nombre d'EPT à réduire et efficience de fonctionnement des postes à temps partiel » est refusé par 26 voix contre 6, il y a 5 abstentions.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/25 – « PLAN DIRECTEUR COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION DES ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE. ALLO, OÙ EN EST-ON ? », CS·POP ET VERT·E·S, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, n'est pas satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, constate que le modèle de planification 5G en cascade, validé par le Conseil de Ville en 2021 avec un crédit de CHF 48'000.-, est détourné au profit d'un modèle de dialogue favorable aux intérêts des opérateurs, au détriment de la population, sans que la base de ce changement soit clairement établie. Elle cite l'exemple d'Ostermundigen, commune ayant mis en place avec succès une planification stricte et coordonnée en cascade tout en évitant les zones d'habitation et ce depuis 2019. Elle constate que la planification 5G dont il était question à l'origine passe du statut de plan directeur soumis au Conseil de Ville et à votation populaire, donc opposable et contraignante, à une planification directrice de seule compétence du Conseil communal, donc non contraignante. La démarche participative prévue n'a pas été mise en œuvre, à l'exception des échanges avec les opérateurs, et les phases d'information publique ont été réduites. Elle s'interroge sur le respect de la volonté du Conseil de Ville et sur l'utilisation des CHF 36'000.- déjà dépensés sur les CHF 48'000.- initialement alloués. Elle regrette que seule une question écrite ait permis d'obtenir une information sur ce dossier voté en 2021. Son groupe se réserve le droit de revenir sur ce sujet à la rentrée.

Mme Laurence Studer, UDC, s'interroge sur l'utilité des CHF 36'000.- dépensés. Selon elle, cette somme n'a permis que de confirmer ce qui était déjà évident. Elle estime qu'une telle conclusion aurait pu être donnée sans frais et déplore l'absence de résultats concrets pour justifier cette dépense.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, intervient pour rappeler qu'à la fin des années 1960 et 1970, il a travaillé sur la question des effets chimiques potentiels des micro-ondes sur les matériaux. À l'époque, les fours à micro-ondes n'étaient pas encore connus du grand public, mais l'exposition à des radars puissants, notamment en URSS, posait certains problèmes autour des stations. Il souligne que les téléphones portables, largement utilisés aujourd'hui, fonctionnent grâce à un réseau de micro-ondes. Il indique qu'aucune remarque particulière n'a été faite sur les technologies 2G ou 3G, notamment au niveau du Conseil de Ville, bien que des montants conséquents (entre CHF 40'000 et 50'000 francs) aient été engagés pour des études. Il précise n'avoir rien dit lors de l'adoption de cette décision, tout en considérant que ce n'est pas à la Commune de définir les mesures à prendre en matière d'exposition aux ondes. Cela relève de la compétence de la Confédération, à qui il revient d'édicter des directives. La Commune peut certes veiller à leur respect, mais ne devrait pas supporter les frais liés à des mesures supplémentaires, sauf en cas de doute sérieux. Il estime ainsi que Mme Studer a raison de critiquer cette dépense, qui aurait été, selon lui, inutile. Il évoque également certaines contradictions dans la gestion des antennes, comme l'interdiction d'en installer sur un hôpital alors que l'exposition y serait paradoxalement plus faible que dans les bâtiments environnants. Il rappelle que, scientifiquement, les micro-ondes des réseaux 3G, 4G ou 5G ne peuvent pas détruire une molécule chimiquement, bien que des effets sur des structures complexes restent à étudier. Sur environ 26'000 études menées en 13 ans, seules une vingtaine ont révélé des effets, ce qui montre la complexité du sujet. Il conclut en recommandant de clore ce débat, tout en confiant à la Commune la responsabilité de vérifier la conformité lors de la délivrance des permis. Il met en garde contre des dépenses inutiles, estimant que, même avec davantage de moyens, les résultats ne seraient pas plus concluants.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/25 – « PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL ET PROFESSIONNEL : OÙ EN EST-ON ? », CS·POP ET VERT·E·S, M. MATTHIEU WEISSBRODT

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe salue la mise en place de premières procédures telles que l'affichage dans des lieux stratégiques et le recours à une structure de soutien externe. Il souligne la réactivité du Conseil communal dans la mise en place d'un dispositif pertinent en matière de

gestion des ressources humaines. Toutefois, il relève un manque de données disponibles et l'absence de remontées internes significatives, ce qui ne permet pas d'évaluer l'efficacité des mesures. Cela peut traduire soit une absence de problèmes, soit une difficulté du personnel à s'exprimer. La Commune pourrait, selon certains critères, être considérée comme à risque, notamment en raison de la sous-représentation des femmes dans les postes à responsabilité et de rapports de pouvoir genrés susceptibles de renforcer le silence face à des comportements inappropriés. Son groupe estime essentiel que la prévention tienne compte de ces constats, incluant des mesures spécifiques pour renforcer la diversité et former les cadres aux enjeux de genre et de prévention des violences. Il invite le Conseil communal à élargir les indicateurs utilisés au-delà des seules sollicitations du Service des ressources humaines. Concernant les formations, il soutient les éléments présentés et suggère d'y inclure également les formateurs d'apprentis et les accompagnants d'étudiants. Il réaffirme son soutien à la volonté du Conseil communal d'être un employeur exemplaire en matière de prévention des risques psychosociaux et l'encourage à renforcer les mesures prévues ainsi qu'à porter un message clair de tolérance zéro afin de libérer davantage la parole.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/25 – « POLICE : QUELLE SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ? », CS-POP ET VERT·E·S, MME MÉRANE Woudman

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, n'est pas satisfaite.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/25 « DELÉMONT DEVIENDRAIT-ELLE TROP CHÈRE POUR Y VIEILLIR », M. DOMINIQUE BÄTTIG, UDC

M. Dominique Bättig, UDC, est partiellement satisfait.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/25 « ECOLES SOUS TENSION : QUELS MOYENS POUR SOUTENIR ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS-ES ? », MME CHRISTINE DOMONT, PLR ET PVL

Mme Christine Domont, PLR et PVL, est partiellement satisfaite.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/25 « INDEMNITÉS TOUCHÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAL », M. DOMINIQUE BÄTTIG, UDC

M. Michel Rion, président, indique qu'en plus de la réponse écrite du Conseil communal, le Législatif a également l'ordonnance du Ministère public par laquelle il classe la procédure ouverte aux fins d'éclaircir les faits relatés dans l'édition du *Quotidien jurassien* du 7 avril 2025 au sujet de la perception d'indemnités par les membres du Conseil communal de Delémont.

M. Dominique Bättig, UDC, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Dominique Bättig, UDC, souligne que, malgré les nombreuses investigations menées et les déclarations faites, les informations auxquelles un élu devrait légitimement avoir accès n'ont toujours pas été communiquées. Il rappelle que le droit à l'information est fondamental et que la transparence s'impose. Il déplore une forme d'opacité assimilable à un bras de fer et estime que l'on cherche à imposer le silence. Selon lui, il s'agit désormais d'une question de confiance entre les autorités et la population. Il invite ces dernières à mesurer l'impact négatif de cette attitude sur la crédibilité des institutions et considère qu'il est nécessaire de rendre des comptes, même sur des faits sortant du cadre habituel.

17. RAPPORT DE RÉALISATION DU POSTULAT 4.03/24 – « LA SÉCURITÉ, PARLONS-EN ! », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER

La parole n'est pas demandée.

18. RAPPORT DE RÉALISATION DU POSTULAT 4.04/24 – « ROUTE DU VORBOURG, AU SECOURS ! », PSD-JSJ, M. MAËL BOURQUARD

La parole n'est pas demandée.

19. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Interventions déposées :

- interpellation 3.02/25 « Développement Gare Sud : Réouverture de la Croisée des Loisirs et mobilité. » Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S
- motion 5.07/25 « Améliorer les comptes de la Commune - Commençons par un petit bout », M. Dominique Bättig, UDC
- motion 5.08/25 « Suppression de 14 EPT et impact sur les prestations à la population et sur l'administration- des précisions svp! », Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S
- postulat 4.03/25 « Bâtiments publics ou semi-publics- mettre en place un dispositif de concertation et coordination », M. Aliou Wade, PSD-JSJ
- question écrite 2.09/25 « Innodel, qu'en est-il du montant investi par la ville de Delémont », Mme Christine Domont, PLR et PVL
- question écrite 2.10/25 « Sécurisation et aménagement dans le secteur de la Rue Auguste Quiquerez 40 à Delémont », M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S

La séance est levée à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt